

APPEL À PROJETS VERTS 2024

Dans le cadre de son colloque annuel

« **Coopération Université Entreprise** »,

L'ENCG TANGER de l'Université Abdelmalek Essaâdi en partenariat

avec la CGEM TTA lance un concours **Projets verts**

 Les 18 et 19 Avril 2024

 www.encgt.ma

 ENCG-Tanger



Partenaires



Introduction

Dans le cadre de son colloque annuel « Coopération Université Entreprise », et de ses activités de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat en général, et des étudiants en particulier, l'ENCG Tanger de l'Université Abdelmalek Essaâdi en partenariat avec la CGEM TTA & la Banque Populaire TT, lance un concours Projets verts.

Ce concours est destiné aux étudiants de l'université marocaine.

1- Objectifs du concours

Le Concours Projets verts vise la promotion de l'entrepreneuriat vert des étudiants marocains à travers l'organisation d'une compétition ciblant les porteurs de projets dans les domaines suivants :

- L'économie circulaire ;
- L'utilisation rationnelle de l'eau ;
- L'efficacité énergétique ;
- Les énergies renouvelables.

Ce concours sera couronné par la sélection des meilleurs projets qui seront primés lors de la séance inaugurale du Colloque international « CUE-24 ». Dans une 2^e phase, un programme d'accompagnement sera déployé avec l'appui des partenaires, pour permettre aux primés du concours Projets verts d'affiner leurs projets et de développer des compétences tangibles à même de leur permettre de lever des financements et d'accéder au marché.

Les candidats seront invités à présenter leur projet devant un jury d'experts, et ce le 18 avril 2024, à l'ENCG Tanger.

Le concours offre également des opportunités de networking avec des partenaires potentiels au niveau national et international.

2- Objectifs de la compétition annuelle

L'objectif du concours est de sensibiliser les jeunes entrepreneurs aux enjeux et à la portée de l'économie verte, et d'offrir, chemin faisant, un accompagnement et des opportunités de networking aux projets les plus innovants, et d'attribuer un soutien technique et financier post-compétition.

3- Critères d'éligibilité

A- Projets éligibles

Les projets soumis doivent porter sur l'une des thématiques suivantes :

- **Economie circulaire** : Recyclage, réemploi, récupération, utilisation des déchets comme source d'énergie ou toute autre action visant à obtenir des matières ou produits réutilisables provenant du traitement des déchets, et ce, afin de réduire ou d'éliminer leur impact négatif sur l'écosystème.
- **Utilisation rationnelle de l'eau** : Traitement, réutilisation et valorisation de l'utilisation des eaux que ce soit au niveau de la consommation des ménages, de l'irrigation des terres agricoles, des espaces verts ou de l'exploitation industrielle ou toute autre utilisation.
- **Énergies renouvelables** : Les énergies solaire, éolienne, géothermale, houlomotrice et marémotrice, ainsi que l'énergie issue de la biomasse, du gaz de décharges, du gaz des stations d'épuration d'eaux usées et du biogaz.
- **Efficacité énergétique** : Toute action agissant positivement sur la consommation de l'énergie.

B - Équipes éligibles :

Pour être éligibles au concours Projets verts, les équipes doivent :

1. Être composées d'au moins 2 étudiants de l'université marocaine ;
2. Avoir au moins un membre de l'équipe de nationalité marocaine.

4- Soumission des projets verts

Le formulaire de candidature est à renseigner sur le lien suivant :

<http://apv24.web-apps.encgt.ma>

Au plus tard, le 31 octobre 2023 à minuit.

5- Critères d'évaluation des projets verts

La sélection se déroulera en quatre phases :

1. La présélection des projets sera réalisée sur la base de l'examen des formulaires dûment remplis et soumis en ligne ;
2. L'accompagnement des projets présélectionnés par un mentor ;
3. La soumission des projets définitifs ;
4. La sélection finale des projets effectuée par un jury d'experts sur la base de :
 - i)- Évaluation du dossier technique fourni et finalisé ;
 - ii)- Et d'une présentation orale de 10 minutes devant un jury d'experts.

Quatre projets verts par catégorie seront sélectionnés pour bénéficier des Prix du concours. De plus, une distinction spéciale sera décernée au meilleur projet parmi les lauréats des quatre catégories retenus.

6 - Prix : Projets Verts

Les lauréats sélectionnés bénéficieront :

- D'un Prix par catégorie d'un montant de **10000 Dhs** ;

- D'une distinction spéciale sera décernée au meilleur projet parmi les lauréats des 4 catégories sous forme d'un bonus supplémentaire de **5000 Dhs** ;
- Et d'un soutien technique & accompagnement post-compétition.

7- Calendrier

- Lancement de l'appel à projets verts : **Début août 2023**
- Clôture de l'appel à projets verts : **31 octobre 2023**
- Notification aux porteurs de projets verts présélectionnés : **15 novembre 2023**
- Accompagnement des projets verts présélectionnés : **Du 16 novembre 2023 au 28 décembre 2023**
- Soumission finale des projets verts présélectionnés : **29 décembre 2023**
- Sélection des meilleurs projets verts : **18 avril 2024**
- Attribution des prix du concours projets verts : **19 avril 2024**

8- Engagements

Les candidats étudiants s'engagent tout au long du processus du concours à :

- Fournir des renseignements exacts tant dans le formulaire d'inscription qu'ultérieurement. Toute fausse information fournie pourra entraîner l'élimination immédiate du candidat.
- Céder leur droit à l'image dans le cadre des activités du concours Projets verts et participer aux actions de communication organisées par l'ENCG Tanger, et ses partenaires sur Internet et la presse en général. Chaque candidat accepte par sa participation au concours Projets verts que son nom, ses photographies et vidéos, ses données publiques puissent être diffusés sur le site web et les pages réseaux de l'ENCG Tanger ainsi que sur toute publication relative à ce concours.
- Communiquer tous les renseignements relatifs aux candidats, lesquels seront utilisés et divulgués sans aucune restriction dans le cadre du concours Projets verts.
- Admettre que la soumission au présent Appel à projets verts implique l'entière acceptation de ces engagements.